



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 202403D021

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg
en Bresse

VILLARS LES DOMBES

Date de la séance :

26 Mars 2024

Nombre de
conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Absents : 4

Votants : 27

Date de la
convocation :

20 Mars 2024

L'an Deux Mil vingt-quatre le 26 Mars, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

PRÉSENTS : P. LARRIEU - F. MARÉCHAL - I. DUBOIS - A. MARTIN - M. MACON - E. JACQUAND - C. VALET - J. BERTHET - D. VENET - A. DUPERRIER - D. FROMENTIN - L. VIOLA - F. JANET - J. SAINT PIERRE - I. VAURES - V. PEYROL - S. ROGNARD - C. SEMINARA - S. GUEDON - J. LIENHARDT - F. CANARD - S. BAUDIN - P. NOBLET

ABSENTS :

M. BIELOKOPYTOFF a donné pouvoir à P. LARRIEU

M. A. ROUX a donné pouvoir à F. JANET

S. CLOUPET a donné pouvoir à C. VALET

D. SEBAL a donné pouvoir à M. MACON

Domaine
Finances
Pour : 27
Contre :
Abstention :

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu le code des communes et notamment ses articles L 211-1 et suivants ;

Vu l'article 7 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 ;

Considérant le compte administratif de l'exercice précédent et son résultat de clôture ;

SUR avis de la commission des finances du 19 Mars 2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

➤ APPROUVE le budget primitif ASSAINISSEMENT de l'exercice 2024 arrêtés comme suit :

ASSAINISSEMENT	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	519 054.95	613 186.35	1 132 241.30
Recettes	519 054.95	613 186.35	1 132 241.30

Le 27 Mars 2024,
Le Maire,
Pierre LARRIEU